

CHARTRE DU PERSONNEL

L'Association des Établissements du Domaine Emmanuel (AEDE) accueille des personnes en situation de handicap. Sa vocation est d'offrir aux usagers et aux résidents un accompagnement de qualité et des lieux d'accueil adaptés. Le projet associatif est mis en œuvre grâce à l'investissement et à la formation du personnel.

La Charte du personnel s'adresse à tous les salariés de l'AEDE. Elle rappelle les règles de conduite et les comportements à adopter.

RESPECT

Le respect est au centre des valeurs de l'AEDE.

Chaque salarié se doit de respecter les personnes accueillies, dans leur dignité, leur singularité et leur intimité.

Il n'exerce aucune pratique discriminatoire à leur égard. Il est bienveillant et met tout en œuvre pour faciliter leur intégration dans leur lieu de vie ou de travail et contribuer à leur épanouissement.

Il respecte ses collègues dans leur individualité, quelle que soit leur fonction. Il ne porte en aucun cas atteinte à leur crédibilité.

BIENVEILLANCE

À l'origine même du projet associatif, la bienveillance accompagne les actions et les gestes de tous.

Chaque salarié porte une attention particulière aux personnes fragiles, tout en gardant un recul professionnel.

Il valorise les capacités des usagers ou des résidents qu'il accompagne et les encourage dans leurs efforts, pour les amener à progresser ou maintenir leurs capacités. Il essaie de leur montrer une image positive d'eux-mêmes dans le but de leur donner confiance.

Par ailleurs, chaque salarié participe à l'instauration d'un cadre de vie propice à l'épanouissement des personnes accueillies, quel que soit son domaine d'activité (éducatif, soin, entretien, administratif).

(ÉCO) RESPONSABILITÉ ET SÉCURITÉ

Chaque salarié utilise de manière responsable le matériel mis à sa disposition (outils, machines, véhicules) pour garantir la sécurité de tous et par souci de garder le matériel en bon état.

Il signale toute panne ou dégradation à sa hiérarchie et veille à la propreté des locaux pour que les lieux de vie et de travail, qui ont pour vocation l'accueil, restent agréables pour tous.

Chaque salarié adopte une attitude et un comportement éco-responsables, respectueux de l'environnement et attentifs à la préservation des ressources naturelles (tri des déchets, conduite éco-responsable...).



OUVERTURE AU DIALOGUE

Le dialogue et l'ouverture à la diversité des idées sont des axes importants du projet de l'AEDE.

Chaque salarié fait du travail d'équipe sa priorité. Il favorise le dialogue et essaie de trouver un terrain d'entente en cas de désaccord.

De plus, il met tout en œuvre pour faciliter les échanges avec les familles et leur permettre, autant que possible, de jouer un rôle dans le projet personnalisé de leur proche.

ESPRIT DE PARTENARIAT

Chaque salarié essaie de favoriser les contacts vers l'extérieur et informe son établissement de toute possibilité de partenariat, de travail ou d'activité.

Il fournit aux partenaires des informations fiables et pertinentes concernant l'association.

CONFIDENTIALITÉ

Chaque salarié est vigilant quant aux informations qu'il détient : il ne divulgue pas de données confidentielles concernant l'institution, les personnes accueillies, les familles et les salariés. Il respecte l'obligation de discrétion à laquelle est soumise toute personne intervenant au sein de l'association.

ADHÉSION AU PROJET INSTITUTIONNEL

Chaque salarié partage les valeurs de l'AEDE. Il a le souci de se former pour être apte à assumer ses fonctions.

Il a conscience que son action est importante pour la mise en œuvre du projet associatif et des projets d'établissements.

Au-delà de ces principes qui fondent l'éthique de l'AEDE, tous les membres du personnel ont conscience d'être au service des personnes en situation de handicap.

Plus que des règles de conduite, ces principes décrivent en fait l'état d'esprit du salarié qui se veut acteur du bien-être des usagers et des résidents.